



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**Préfecture du Morbihan**



# **CONTRAT LOCAL DE SECURITE NOUVELLE GENERATION DE LA VILLE DE VANNES**

**2007-2009**

Novembre 2007

## **Introduction :**

Le présent Contrat Local de Sécurité de Nouvelle Génération (CLS-NG) est le troisième CLS signé par la ville de Vannes.

Un premier CLS vit le jour en juillet 1998. Ses cinq objectifs prioritaires étaient les suivants : 1) intensifier les actions de prévention et de médiation dans les quartiers d'habitat social, 2) accroître la surveillance des zones commerciales sensibles, 3) restaurer un climat de sécurité dans les transports, 4) prévenir la violence dans les établissements scolaires, 5) apporter une réponse judiciaire adaptée aux actes d'incivilité.

Largement positif, son bilan a mis en évidence une concertation accrue des différents partenaires de la sécurité (mairie, services de Police, services de la Préfecture, Procureur de la République, etc.) et une bonne diffusion de l'information statistique de la délinquance.

Le second CLS de la ville de Vannes, constatant l'exécution –hors certaines mesures à caractère permanent- du premier CLS, a été signé le 9 avril 2005. Ses objectifs principaux, déclinés dans les différentes parties du programme d'action, sont les suivants : 1) sécurité des établissements scolaires, 2) sécurité des transports, 3) sûreté urbaine et sécurisation de l'espace, 4) action judiciaire, 5) prévention et sécurité routière, 6) vie quotidienne –droits et devoirs-, 7) la lutte contre les conduites addictives.

L'évaluation du CLS est l'une des tâches dévolues au CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) de la ville de Vannes, institution créée le 4 novembre 2002, conformément aux diverses dispositions réglementaires (circulaire et décret) du 17 juillet 2002.

### *Précisions sur les nouveaux instruments juridiques justifiant la signature du CLS-NG*

Une circulaire du 4 décembre 2006 relative aux contrats locaux de sécurité de nouvelle génération fixe les objectifs et les modalités de mise en œuvre des CLS-NG. Elle est accompagnée d'un cahier des charges détaillé. Dressant un bilan des actions menées dans les CLS de première génération, ladite circulaire assigne aux nouveaux contrats l'impératif d'efficacité dans la lutte contre l'insécurité et le sentiment d'insécurité. Pour ce faire, elle invite les différentes autorités concernées à élaborer des contrats de sécurité épurés des actions superflues ou non indispensables, afin de se focaliser sur les aspects les plus sensibles de l'insécurité rencontrée au niveau local. En bref, à la quantité des actions, souvent source de dispersion et d'inefficacité, elle substitue la qualité des actions.

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance implique, notamment, la création de nouvelles institutions (Conseil pour les droits et devoirs de la famille, notamment) et méthodes (échange d'informations nominatives, notamment) de prévention de la délinquance que le présent CLS-NG de la ville de Vannes intègre dans son programme d'actions.

Ainsi, la création du CLS-NG de la ville de Vannes est une traduction directe des nouvelles dispositions législatives et réglementaires. Ce CLS s'inscrit dans la continuité de la politique de sécurité menée à Vannes. Toutefois, il réoriente certaines actions, en supprime d'autres et en crée de nouvelles.

Le CLS, pour être efficace, doit être fondé sur un diagnostic local de sécurité (DLS) détaillant l'évolution de la délinquance (générale et de voie publique). Ce diagnostic, qui constitue la première partie du CLS-NG, est le préalable nécessaire à l'élaboration du programme d'actions, élément central et seconde partie du présent CLS-NG. Pour chaque action, une fiche-action est établie. Suivant les instructions ministérielles (circulaire susmentionnée), sur chacune de ces fiches sont indiqués les responsables de l'action, ses bénéficiaires, les zones concernées, etc. Il s'agit de donner à chaque fiche un contenu précis, objectif et le plus souvent évaluable statistiquement. En outre, chaque fiche prévoit un calendrier de mise en œuvre et mentionne les indicateurs retenus pour procéder à l'évaluation. Cette évaluation, menée annuellement et exposée lors des réunions du CLSPD, permet d'apprécier l'efficacité des actions et, le cas échéant, de procéder à une réorientation des objectifs.

Enfin, il faut mentionner le Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), signé en février 2007 par la ville de Vannes. Sa thématique « citoyenneté-prévention de la délinquance » est un puissant aiguillon pour le CLS-NG. Preuve de cette complémentarité : le responsable du CUCS de la ville de Vannes deviendra le « coordonnateur » du CLS-NG.

De même, le CLS-NG s'inscrit pleinement dans les lignes fixées par le Plan départemental 2007 de prévention de la délinquance et utilise les données statistiques fournies par la DDSPP du Morbihan.

Le CLS-NG, fruit du travail concerté mené par les différents acteurs de la sécurité vannetaise, est signé pour une durée de trois ans.

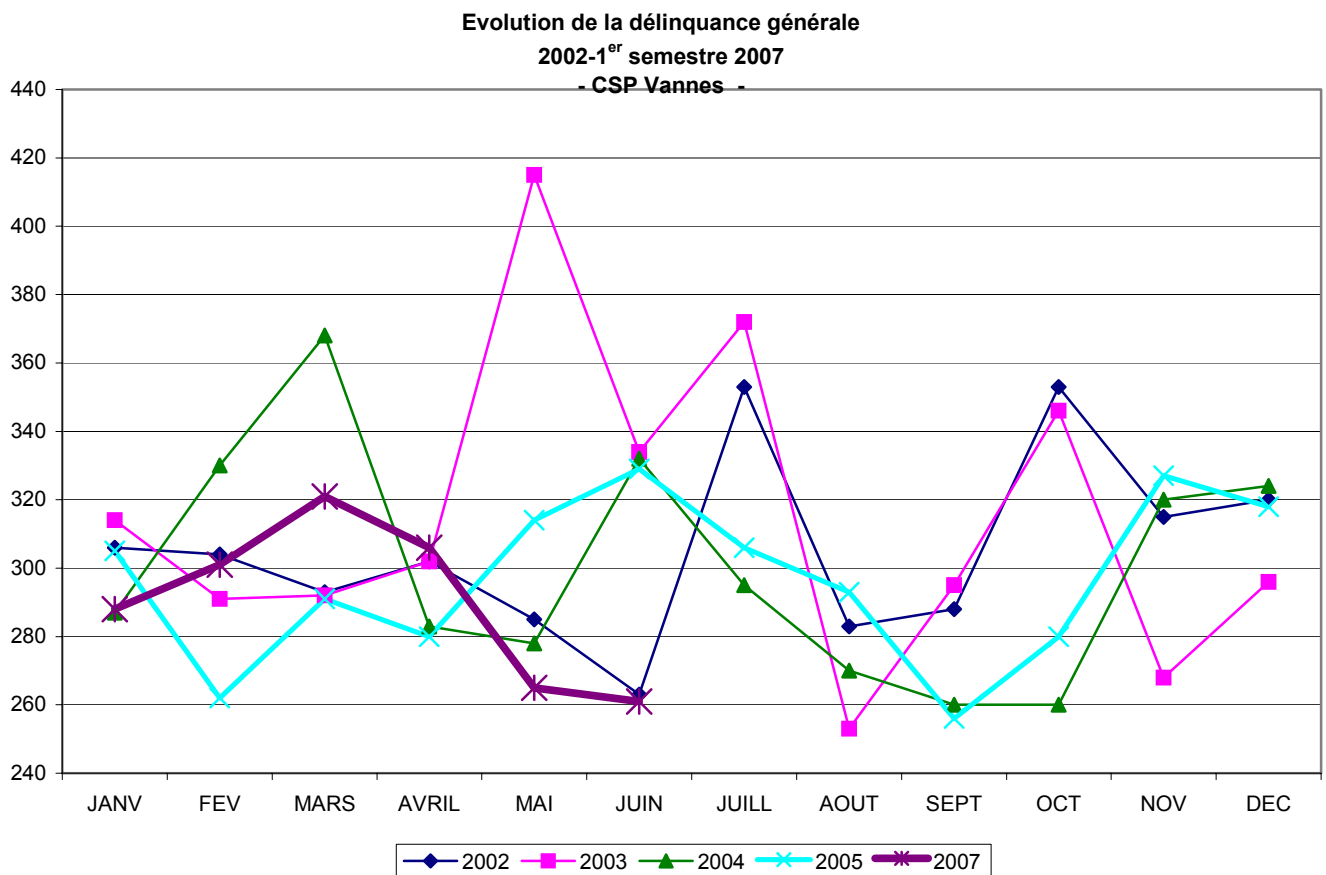
# 1. UN DIAGNOSTIC DE SECURITE PARTAGE

## 1.1. Données relatives à la délinquance constatée

### 1.1.1. Evolution de la délinquance générale (DG) entre 2002 et le premier semestre 2007 sur la circonscription de sécurité publique de Vannes

VANNES													TOTAL	Moyenne	Evolution	Evolution
Faits constatés DG	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	Année	mensuelle	annuelle	2002-2006
	2002	306	304	293	302	285	263	353	283	288	353	315	320	3665	305,4	
2003	314	291	292	302	415	334	372	253	295	346	268	296	3778	314,8	3,08%	
2004	287	330	368	283	278	332	295	270	260	260	320	324	3607	300,6	-4,53%	+0,98%
2005	305	262	291	280	314	329	306	293	256	280	327	318	3561	296,8	-1,28%	
2006	333	261	271	297	298	339	331	293	274	321	370	313	3701	308,4	<b>3,93%</b>	
2007	288	301	321	306	265	261							1742	290,3		

Source : DDSF 56



Source : DDSF 56

En 2006, après deux années de baisse consécutive, la délinquance générale a augmenté à Vannes. Cette augmentation de 3,93% de la DG –la plus forte enregistrée sur la période 2002-2007- concerne principalement : les infractions économiques et financières [(chèques volés, escroquerie sur Internet, etc.) :+122 faits] ; les crimes et délits contre les personnes (+19%) et notamment les atteintes volontaires à l'intégrité physique (18%) à caractère crapuleux ou non.

Cette augmentation s'inscrit à contre-courant de l'évolution nationale qui est à la baisse. Toutefois, cette augmentation semble s'inscrire dans une tendance plus large : les mêmes difficultés semblent concerner de manière plus générale les villes comprises entre 50 000 et 100 000 habitants.

Le bilan du premier semestre 2007 est plus positif. En effet, sur cette période, la délinquance générale recule de 3,17% par rapport à la même période en 2006. Certains indicateurs restent préoccupants. La DDSP souligne la hausse sensible des vols avec violence sans arme (+44,83% soit 42 vols contre 29 au premier semestre 2006). Les crimes et délits contre les personnes augmentent de 9,32%. De même, les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) connaissent une hausse de 17,86%.

La seule observation de la délinquance générale fausserait le diagnostic de sécurité. L'une de ses composantes, la délinquance de voie publique, doit être étudiée spécifiquement.

### 1.1.2. Evolution de la délinquance de voie publique (DVP) sur la même période

VANNES														TOTAL	Moyenne	Evolution	Evolution
														Année	mensuelle	annuelle	2002-2006
	2002	190	171	169	167	162	146	190	149	165	208	161	177	2055	171,3		
	2003	161	127	151	180	252	173	216	157	181	172	139	181	2090	174,3	1,70%	
Faits constatés DVP	2004	156	179	216	171	161	170	164	145	133	125	194	168	1982	165,2	-5,17%	-4,96%
	2005	164	123	189	147	158	188	183	157	145	137	161	160	1912	159,3	-3,53%	
	2006	180	130	131	151	181	172	179	158	148	175	160	188	1953	162,8	2,14%	
	2007	163	160	137	155	148	125							888	148		

Source DDSP 56

La délinquance de voie publique (DVP) est un agrégat de faits (délits) les plus mal vécus par l'opinion publique : ce sont les cambriolages, les vols d'automobiles et de deux roues et autres vols à la roulotte, vols avec violence ou vols à main armée.

En 2006, après deux années consécutives de baisse, la DVP a augmenté de 2,14% à Vannes. Cette tendance haussière ne s'est pas confirmée au premier semestre 2007. En effet, en comparaison avec le premier semestre 2006, la DVP sur le premier semestre 2007 recule de 6,03%. Cependant, les vols avec violences sans arme, très mal perçus par l'opinion, progressent de 44,83% sur cette période. De même, les vols à la roulotte augmentent de 16,87%.

### 1.1.3. Les mis en cause

VANNES		JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL Année	Moyenne mensuelle	Evolution annuelle	Evolution 2002-2006
Nombre de mis en cause	2002	53	56	68	81	60	44	74	39	70	103	57	94	799	66,6		+20,90
	2003	45	80	69	70	62	77	87	31	48	119	68	79	835	69,6	4,51%	
	2004	80	97	81	76	98	61	65	70	73	101	66	100	968	80,7	15,93%	
	2005	83	80	68	79	85	87	126	73	102	86	83	105	1057	88,1	9,19%	
	2006	108	95	95	95	42	78	93	57	70	83	87	63	966	80,5	-8,61%	
	2007	86	96	100	92	83	86								543	90,5	

Source : DDSP 56

Entre 2002 et 2006, le nombre des mis en cause a sensiblement augmenté (+20,90%). Cette tendance est également constatée en ce qui concerne les mineurs mis en cause, qu'il s'agisse de délinquance générale ou, surtout, de délinquance de voie publique.

### Mineurs mis en cause :

VANNES		JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL Année	Moyenne mensuelle	Evolution annuelle	Evolution 2002-2006
Nombre de mineurs mis en cause	2002	3	11	21	18	11	5	10	5	4	29	10	21	148	12,3		+65,54%
	2003	8	28	18	24	18	25	20	5	13	40	19	24	242	20,2	63,51%	
	2004	12	24	23	18	28	14	15	16	5	10	14	23	202	16,8	-16,53%	
	2005	27	25	15	28	15	20	38	12	40	27	14	34	295	24,6	46,04%	
	2006	34	34	22	28	5	23	18	14	15	18	25	9	245	20,4	-16,95%	
	2007	20	17	40	33	30	15								155	25,8	

Source : DDSP 56

Entre 2002 et 2006, le nombre de mineurs mis en cause a augmenté de 65,54%. Selon la DDSP du Morbihan, **la particularité de la CSP de Vannes est la proportion importante de mineurs impliqués dans les faits de délinquance et spécialement dans la délinquance de voie publique.** Au premier semestre 2007, les mineurs représentent 44,88% des mis en cause pour la délinquance de voie publique à Vannes, contre 36,69% au niveau départemental. Les mineurs de la zone urbaine sensible de Kercado sont actuellement sur représentés dans le groupe des jeunes délinquants.

## **1.2. Synthèse générale**

### ***1.2.1. L'état et l'évolution de l'insécurité***

-La circonscription de sécurité publique (CSP) de Vannes n'est pas confrontée à des problèmes majeurs de délinquance. Si l'année 2006 a été marquée par une nette augmentation de la délinquance générale (+3,93%), le premier semestre 2007 est marqué par une inflexion de cette tendance, avec une baisse de 3,13%.

-La délinquance de voie publique, après avoir augmenté en 2006 (+2,14%), recule au premier semestre 2007. Toutefois, sur cette dernière période, une très forte hausse des vols avec violences sans arme, particulièrement mal vécus, tout comme celle des vols à la roulotte sont constatées par la DDSP.

-Au-delà des chiffres globalement satisfaisants de la délinquance –générale et de voie publique- sur la CSP de Vannes, il faut insister sur l'importance croissante des mineurs mis en cause dans les faits de délinquance générale mais surtout de voie publique.

-Les sites « sensibles » de la Ville de Vannes sont aujourd'hui clairement identifiés. Ce sont essentiellement les deux quartiers classés zones urbaines sensibles (Kercado et Ménimur) et le centre-ville.

-Deux points méritent d'être soulignés concernant la sécurité de la population vannetaise. D'une part, la population vannetaise croît de manière soutenue depuis plusieurs années. Or, une augmentation de population peut potentiellement impliquer une hausse des phénomènes de délinquance.

D'autre part, les habitants de la ville de Vannes n'ont à ce jour pas développé une « culture élémentaire de la sécurité ». Par exemple, des vols sont à déplorer dans plusieurs commerces de la ville à cause de l'insuffisance des systèmes de protection existants. Les systèmes de protection actuels devront être renforcés.

### *1.2.2. Le sentiment d'insécurité*

Plusieurs évènements récents ont contribué à renforcer le sentiment d'insécurité des Vannetais. A la différence de la délinquance, qui se mesure à l'aune de données objectives (nombre de vols, de crimes, etc.) et quantifiables, le sentiment d'insécurité est attisé par des données subjectives (peur à l'idée de fréquenter certaines zones de la ville, de sortir à certaines heures, peur de subir une agression, etc.), données non quantifiables.

Le sentiment d'insécurité reste très faible sur l'ensemble de la CSP de Vannes, encore largement épargnée par la délinquance. Cependant, cette remarque générale ne doit pas cacher l'exaspération des habitants de certains quartiers –notamment dans les ZUS de Kercado et Ménimur. Les différentes réunions de quartier ont été l'occasion pour les riverains de manifester leur mécontentement auprès des autorités présentes.

Très récemment, l'affrontement dans le centre ville de bandes rivales de jeunes issus des quartiers de Kercado et Ménimur, lors du week-end de Pentecôte 2007, est venu renforcer le sentiment d'insécurité.

La réunion de « sécurité publique » ayant suivi cet événement sans précédent a réaffirmé la nécessité d'endiguer la délinquance et d'améliorer le dispositif de sécurité existant. C'est ce à quoi ce sont engagés les différents acteurs de la sécurité sur la CSP de Vannes en signant le présent CLS-NG.

## **2. LE PLAN D'ACTION**

Compte tenu des éléments du diagnostic partagé, le contrat local de sécurité nouvelle génération de la ville de Vannes mettra en œuvre des actions autour des quatre axes prioritaires suivants :

### **1 – La prévention de la délinquance :**

- Mise en place d'un réseau de vidéosurveillance
- Expositions « 13-18 questions de justice » et « Moi, jeune citoyen »

### **2 – La prévention des addictions :**

- Prévention des conduites addictives auprès des jeunes
- Permanence du Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques auprès des Usagers de Drogues (CAARUD)

### **3 – La prévention de la récidive :**

- Médiation pénale pour majeurs et délégué auprès du parquet pour mineurs
- Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles (CDDF)
- Plate-forme d'accompagnement à la sortie de prison

### **4 – L'aide aux victimes :**

- Accueil, aide et soutien psychologiques des victimes d'infraction

## FICHE ACTION N° 1

### Thème : Prévention de la délinquance

<b>Installation d'un système de vidéosurveillance sur l'ensemble du territoire de la ville de Vannes</b>
--

#### Contexte :

Pour compléter le dispositif de prévention de la délinquance déjà existant sur Vannes, et pour notamment renforcer la prévention de la délinquance sur la voie publique, la municipalité a décidé par délibération du 29 juin 2007 lors du Conseil Municipal a décidé la mise à l'étude d'un système de vidéosurveillance. Le projet a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 12 octobre dernier.

#### Objectif :

- Prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression ou de vol,
- Protection des bâtiments et installations publics et de leurs abords,
- Assistance à la régulation du trafic routier.

#### Bénéficiaires :

L'ensemble des vannetais et plus largement des personnes présentes sur le territoire.  
Un plan de situation des caméras est joint à la présente fiche.

#### Descriptif :

Le projet élaboré avec l'assistance d'un cabinet spécialisé retenu après mise en concurrence prévoit la mise en place de 27 caméras mobiles sur la voie publique.

La transmission des images sera effectuée à un centre de supervision urbaine (CSU) situé à l'Hôtel de Ville à travers le réseau haut débit de la ville au moyen de fibres optiques dédiées au dispositif. La visualisation des images et la télécommande de toutes les caméras seront réalisées depuis le CSU. Les images seront enregistrées en permanence pour une durée de 14 jours (dépassé ce délai, les enregistrements seront automatiquement effacés).

Ce projet a été élaboré en collaboration avec les services de la préfecture et de la police nationale. Un report d'images permanent et actif est prévu au niveau du commissariat de police situé boulevard de la Paix.

Le système retenu préservera la vie privée des personnes et notamment les lieux d'habitation conformément à la loi du 21 janvier 1995 modifiée et à ses décrets d'application. Les caméras intégreront un dispositif de masquage dynamique des zones de vie privée sur la partie de l'image concernée. Des panneaux d'information du public seront disposés sur l'ensemble du

territoire concerné par le système, en particulier aux entrées de ville. Toute personne dont l'image est captée pourra avoir accès à cette image et en vérifier la destruction.

**Porteur du projet :**

Ville de Vannes

**Calendrier :**

1<sup>ère</sup> phase opérationnelle en février 2008 ; 2<sup>ème</sup> phase en mai 2008

Deux caméras ne seront actives qu'en décembre 2008

**Coût :**

Investissement : 1 300 000 €

Fonctionnement : pour mémoire

**Financeurs :**

Ville

FIPD

**Résultats attendus :**

Amélioration des statistiques de la délinquance

Statistiques de la délinquance sur la circonscription (délinquance générale, délinquance de voie publique, dégradations volontaires, coups et blessures volontaires, taux d'élucidation, évolution du nombre de mis en cause).

Evaluation périodique effectuée par le comité de pilotage prévu par la convention Ville / DDSP

## FICHE ACTION N° 2

### Thème : Prévention de la délinquance

Exposition « <i>13-18 questions de justice</i> » et « <i>Moi, jeune citoyen</i> »
---

#### Contexte :

La Protection Judiciaire de la Jeunesse, l'Education Nationale et la Ville de Vannes sont partenaires d'une démarche de prévention de la délinquance en direction du public jeune.

Elles conviennent chacune en ce qui les concerne de mutualiser leurs moyens et leurs savoir-faire pour que les jeunes des établissements scolaires de la juridiction du Tribunal de Grande Instance de Vannes et des quartiers de la ville de Vannes bénéficient d'animations autour du thème « Droits et devoirs des jeunes » par l'utilisation de l'outil « Exposition *13/18 Questions de Justice* ».

#### Objectifs :

Cette exposition se propose d'apporter des réponses claires aux élèves en utilisant les textes fondamentaux relatifs aux droits des mineurs :

- La convention internationale des droits de l'enfant,
- L'article 375 du code civil, relatif à l'enfance en danger,
- L'ordonnance de 1945 relative aux mineurs délinquants.

En mettant ces textes à la portée des adolescents, « *13/18 Questions de Justice* » s'inscrit dans une politique concrète d'information et de prévention.

Elle a pour objectif de permettre aux élèves :

- De mieux repérer les acteurs sociaux,
- De comprendre le fonctionnement de l'institution judiciaire au civil comme au pénal,
- De prendre conscience de leurs droits et de leurs devoirs,
- D'être informés des conséquences possibles d'un acte délictueux,
- D'être capable d'utiliser les moyens légaux d'accès à la justice,
- De connaître les lieux d'information et d'écoute existante.

#### Bénéficiaires :

Adolescents de 13 à 18 ans, élèves de 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 2<sup>nd</sup> de lycée professionnel.

#### Descriptif :

L'exposition est composée de deux secteurs.

### ***Premier secteur : droits et devoirs.***

Ce secteur est didactique : une exposition de panneaux présente les personnages et les situations ; c'est un parcours linéaire illustré de quinze panneaux installés sur un décor peint représentant les murs de la ville.

*Les thèmes suivants sont illustrés :*

- Droit à la filiation, au nom, à la nationalité,
- Doit à la protection,
- Doit à l'instruction,
- Doit à l'expression,
- Droit à la défense,
- Doit à une justice adaptée.

Les lieux ressources ainsi que les procédures d'accès à ces droits sont indiqués à chaque fois.

- Les instructions au code pénal (contraventions, délits, crimes),
- La procédure judiciaire relative à l'enfance délinquante,
- Les tribunaux et cours d'assises pour mineurs,
- L'incarcération des mineurs.

Le parcours d'un mineur délinquant, les mesures éducatives, les peines prévues par la loi sont expliquées.

### ***Deuxième secteur : justice et justiciables***

Ce secteur est interactif : les visiteurs s'impliquent en choisissant des rôles. Des étagères présentent les principales infractions à la loi et les droits quotidiens des mineurs. Les visiteurs choisissent des situations qui seront analysées en fin de parcours par l'animateur.

*Les thèmes suivants sont abordés :*

- Mes parents divorcent
- Je désire devenir français
- J'ai un problème de santé
- Je me fais racketter

Au pénal, que peut-il m'arriver si :

- Je roule à mobylette sans casque
- Je commets une agression
- Je suis incarcéré

Un espace final est consacré à l'évocation de la situation des enfants dans le monde et à la disparité de leurs conditions de vie.

## MODE D'EMPLOI

Cette exposition est prioritairement conçue pour les classes de quatrième, de troisième et les classes de 2<sup>nd</sup> de lycée professionnel. Elle est installée dans les locaux de l'ancienne école de Conleau (rue René Roëckel à Vannes). Il faut compter une heure et demie à deux heures par visite.

La visite est accompagnée par un professeur et animée par un éducateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Déroulement de la visite :

Les groupes découvrent seuls le lieu, les différents panneaux, l'espace interactif. L'animateur demande ensuite aux visiteurs de se regrouper, en ayant choisi sur les présentoirs une fiche civile et une fiche pénale.

Ce regroupement permet de donner les explications nécessaires au fonctionnement de l'exposition. Il a pour objectif, en fonction des fiches choisies :

- De répondre aux questions des adolescents,
- D'engager un dialogue sur l'idée de justice,
- D'apporter des précisions sur le fonctionnement de la justice des mineurs,
- De rappeler la loi.

Un livret est remis aux élèves. Il leur permet de revenir plus précisément sur les textes des panneaux et les informations dispensées.

### **Porteur du projet :**

Protection Judiciaire de la Jeunesse, Education Nationale, Ville de Vannes.

### **Calendrier :**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008.

### **Coût :**

Pour mémoire

### **Résultats attendus :**

Indicateurs : - Nombre d'animations mises en œuvre  
- Nombres de jeunes ayant bénéficié des animations autour des expositions.  
- Nombre d'établissements scolaires concernés

NB : L'exposition « *Moi, jeune citoyen* » destinée aux écoliers vient d'être acquise par la ville. Les modalités de fonctionnement de cette exposition seront définies par les différents partenaires concernés fin 2007.

## FICHE ACTION N° 3

### Thème : Prévention des addictions

<b>Prévention des conduites addictives auprès des jeunes</b>
--

#### **Contexte :**

La demande d'informations et d'actions préventives dans le domaine des drogues et toxicomanies est forte chez les jeunes et chez les adultes chargés de leur encadrement. Face à ce constat et en réponse à ces demandes, Info Jeunes 56 a développé ces dernières années différents projets et formes d'intervention, particulièrement en milieu scolaire, en partenariat avec les acteurs concernés. Le projet présenté ci-dessous s'inscrit dans le prolongement de cette dynamique.

#### **Objectifs :**

L'objectif général visé est la réduction des comportements à risque dangereux pour les jeunes (prévention primaire).

Il s'agit, au travers de modules :

- D'aider les adolescents à prendre la mesure des risques qu'ils prennent ou qu'ils encourent,
- De répondre aux questions qu'ils se posent sur ces thèmes :
  - o Apport d'informations et de repères fiables,
  - o Appel à un comportement responsabilisant.
- De promouvoir les organismes et ressources consultables en cas de besoin.

#### **Bénéficiaires :**

Scolaires, apprentis, jeunes usagers du Bureau Information Jeunesse, jeunes en insertion.

#### **Descriptif :**

*Mise en place de 20 modules d'intervention :*

Animation de modules « *Information, prévention, participation* » auprès de groupes d'élèves :

Info Jeunes 56 intervient de manière régulière auprès des Bureaux, points et Relais Information Jeunesse dans une démarche d'appui au développement local et dans le cadre de projets pluriannuels conventionnés. Les actions de prévention dont il est question ici s'inscrivent, à chaque fois, dans des projets plus larges qui visent à informer et développer les capacités d'autonomie des jeunes, à les responsabiliser, voire à les faire changer des comportements. Il s'agit donc d'actions programmées qui participent à des dynamiques locales à moyen ou long terme et non d'actions ponctuelles.

Le point commun de ces actions est l'organisation de modules « information-prévention-participation » avec des groupes classes (22 élèves en moyenne) ou avec des groupes de jeunes. Chaque module est adapté en fonction des jeunes et du contexte local à partir de la trame suivante :

### *Préparation :*

Tout d'abord, le projet est préparé, décrit et conventionné entre les partenaires (structures locales, Information Jeunesse, établissements scolaires ou de formation, acteurs de jeunesse... et Info Jeunes 56). Environ un mois avant la date du module, un questionnaire anonyme est remis à chaque élève (ou jeune), qui le remplit et le retourne à Info Jeunes 56. L'utilisation de questionnaires préalables exerce une double fonction : sensibiliser les jeunes aux thèmes qui seront abordés, permettre aux intervenants de préparer leurs interventions en intégrant des données et préoccupations précises.

### *Interventions :*

Le jour J, le module d'une durée de 2 à 3 heures est organisé. Les intervenants abordent, avec les jeunes, certaines notions clés à partir de différents supports (résultats du questionnaire, cassettes vidéo, kits, expositions, jeux...) et répondent à leurs questions :

- Drogues ou toxicomanies : quelle différence ?
- Pourquoi se drogue-t-on ?
- Quelles sont les motivations ?
- Avec quels produits ? (licites, illicites)
- Quels sont leurs effets et leurs risques ?
- Où et à qui s'adresser ?
- Comment aider quelqu'un à se faire aider ?

### *Suites :*

Suite au module, des permanences sont assurées dans l'établissement ou la structure Information Jeunesse. Elles permettent aux jeunes intéressés de compléter leurs informations et de poser leurs questions dans le cadre d'un entretien individualisé.

Le suivi est également assuré par les infirmières scolaires et/ou les animateurs.

### **Porteur du projet :**

Association Info Jeunes 56.

### **Calendrier :**

De janvier à décembre 2008.

### **Coût :** 5 200 €

#### *Financeurs*

Ville

FIPD

Conseil Général

DDJS/FONSEP

Fonds propres

### **Résultats attendus :**

Méthode et critères d'évaluation prévus pour l'action, indicateurs retenus :

- Nombre et qualité des questions posées (questionnaire),
- Participation des jeunes durant les interventions,
- Evolution des connaissances et des représentations durant les interventions,
- Sollicitation des jeunes après les interventions.

Modalités de réalisation de l'évaluation :

Les informations seront recueillies par les intervenants, les infirmières scolaires et les professeurs SVT : (questionnaires, comptage, observations...).

## FICHE ACTION N° 4

### Thème : Prévention des addictions

#### Permanence du Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques auprès des Usagers de Drogues (CAARUD), le Pare-A-ChuteS

### CONTEXTE ET PROBLEMATIQUES

#### Contexte national :

**Une société sans drogues n'existe pas.** Il est difficile pour certaines personnes d'entamer une démarche de soins. Les épidémies du sida et des hépatites ont démontré le bien fondé de la politique de réduction des risques en direction des usagers de drogues. Dans ce contexte, il convient aujourd'hui de **structurer le dispositif de réduction des risques sur le département du Morbihan.**

En 2001, le rapport SIAMOIS<sup>1</sup> mettait en évidence « *l'importante décroissance du partage de la seringue et de la prévalence du VIH* » entre 1988 et 1996 (respectivement -40% et -50%). Il y était également cité « *qu'à l'augmentation spectaculaire de l'offre de produits de substitution [...] (+ 60 %) correspond une diminution extrêmement marquée des overdoses mortelles (- 70 %), de l'usage d'héroïne (- 58 %) et du nombre d'injections* ».

Le recours à l'injection est globalement en baisse en raison du développement d'autres modes de consommation. Mais les usagers les plus marginalisés l'utilisent encore souvent. En 2003, après trois années de baisse très importante, le nombre de seringues distribuées et vendues était d'environ 10 millions (18 millions en 1999<sup>2</sup>).

Le nombre de nouveaux cas de sida liés à l'usage de drogues par voie veineuse est passé de 1493 en 1993 à 150 en 2004. Cette baisse est en partie liée à la **diminution du nombre de contamination par le VIH chez les consommateurs de drogues injectables**, comme l'atteste la décroissance progressive de la part des usagers de drogues contaminés (autour de 30 % au début des années 1990, un peu plus de 10 % actuellement). Le nombre de décès par sida chez les usagers de drogues par voie injectable passe de 1044 en 1994 à 86 en 2004 (23 % des décès dus au sida)<sup>3</sup>. Aujourd'hui, les **toxicomanes ne représentent plus que 2 % des nouvelles séropositivités**<sup>4</sup>.

Cette politique se heurte aujourd'hui à **l'explosion des contaminations par le VHC** (4400 nouvelles contaminations en France en 2003<sup>5</sup>) et au relâchement des pratiques de prévention concernant le Sida. La systématisation des structures de réduction des risques ne

<sup>1</sup> Emmanuelli J., *contribution à l'évaluation de la politique de réduction des risques SIAMOIS (Système d'information sur l'accessibilité au matériel d'injection et de produits de substitution), description, analyse et mise en perspectives des données de vente officielles de seringues et de produits de substitution en France de 1996 à 1999*, Invs / INSERM U 88, 38 p.

<sup>2</sup> Etude SIAMOIS 2003, Institut National de Veille Sanitaire

<sup>3</sup> Système de surveillance VIH/Sida, Institut National de Veille Sanitaire

<sup>4</sup> BERNARD C., GAUTIER N., JAYLE D., LERT F., MORACCHINI A., PALLE C. (dir), *drogues et dépendances, le livret d'information*, INPES, avril 2006, p. 64

<sup>5</sup> BERNARD C., GAUTIER N., JAYLE D., LERT F., MORACCHINI A., PALLE C. (dir), *drogues et dépendances, le livret d'information*, INPES, avril 2006, p. 64

peut qu'avoir un effet bénéfique sur la population des usagers de drogues, et de fait, sur la population générale.

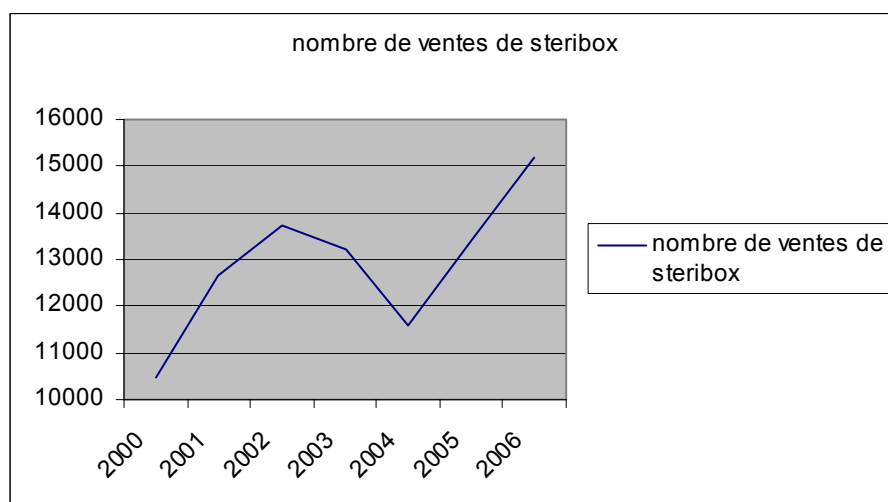
L'article L.3125-1 du Code de la Santé Publique issu de la Loi du 9 août 2004 prévoit la définition d'un cadre de référence pour les activités de réduction des risques en direction des consommateurs de stupéfiants.

Le Décret n° 2005-347 du 14 avril 2005 approuve le référentiel national des actions de réduction des risques en direction des usagers de drogues et complète le Code de la santé Publique en définissant les objectifs et les modalités d'intervention des activités de réduction des risques.

La circulaire n° DGS/S6B/DSS/1A/DGAS/5C/2006/01 du 2 janvier 2006 structure le dispositif de réduction des risques, met en place les Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues et leur financement par l'Assurance Maladie.

### **Contexte départemental :**

**La vente de steribox a augmenté** significativement entre 1997 et 2006, malgré une baisse entre 2002 et 2004, comme le montre le graphique suivant.



Néanmoins, depuis 1997, le département est **en deçà de la moyenne régionale et nationale** (rapport de 1 à 2) du nombre de ventes de Steribox pour 100 habitants<sup>6</sup>. Preuve de responsabilisation des usagers de drogues par voie intraveineuse ou augmentation du nombre de consommateurs, ces chiffres peuvent néanmoins nous faire penser que la mise en place du CAARUD sur le département va permettre **d'augmenter le nombre de seringues utilisées** avec pour objectif à terme de rejoindre le niveau régional et national.

Le nombre de diagnostics de contamination par le virus du sida est passé de 28 en 1994 à 8 en 2004<sup>7</sup>. Il convient donc de poursuivre l'effort de réduction des risques.

<sup>6</sup> Source : base ILIAD (indicateurs locaux), Observatoire Français des Drogues et Toxicomanies

<sup>7</sup> Source Surveillance du sida, Institut National de Veille Sanitaire -

### Contexte local :

En 2005, il était vendu 3035 Steribox à Vannes. En 2006, il en était vendu 4236, soit une **augmentation des ventes d'environ 40 %**. Cette hausse importante, couplée à l'absence sur la commune de distributeur et récupérateur de seringues et du faible nombre de distribution par Douar Nevez ou le Centre de Dépistage Anonyme et gratuit, montre encore le bien fondé de l'installation du CAARUD à Vannes. Plusieurs usagers nous ont d'ailleurs signalé la difficulté pour se procurer du matériel en nombre sur la ville.

### Remarque :

Si les chiffres de vente de seringues sont les seuls fiables pour juger de l'opportunité de l'installation de ce dispositif, il nous faut faire part de la difficulté d'évaluation du nombre d'usagers de drogues non inscrits en démarche de soins pouvant être intéressés par ce dispositif. La taille de la ville de Vannes et la proximité avec Auray, nous laisse néanmoins penser qu'un public sera intéressé par ce dispositif.

## **OBJECTIFS**

### Objectifs qualitatifs :

Prévenir la transmission des infections, la mortalité par surdose par injection de drogue intraveineuse et les dommages sanitaires et sociaux liés à la toxicomanie par des substances illicites, soit plus spécifiquement :

- prévenir les **infections sévères, aiguës ou chroniques**, en particulier celles liées à l'utilisation commune du matériel d'injection
- prévenir les intoxications aiguës, notamment les **surdoses mortelles** résultant de la consommation de stupéfiants ou de leur association avec l'alcool ou des médicaments
- prévenir et prendre en charge les **troubles psychiatriques aigus** associés à ces consommations
- **orienter** les usagers de drogues vers les services d'urgence, de soins généraux, de soins spécialisés et vers les services sociaux
- **améliorer l'état de santé physique, psychique, l'insertion sociale des usagers** (logement, accès aux services et aux dispositifs sociaux notamment).

### Objectif quantitatif spécifique sur Vannes :

- **Augmenter le nombre de Steribox distribués** sur la commune d'environ 1000 unités pour 2008

## **BENEFICIAIRES**

**Usagers de drogues non inscrits en démarche(s) de soins**

## **METHODE**

Le CAARUD est un dispositif de réduction des risques liés à l'usage de drogues. Cette politique de santé publique exclusivement concentrée sur la prévention des transmissions infectieuses au départ, s'est élargie pour devenir une **politique globale d'accompagnement à la personne**, centrée sur l'utilisateur. Il est ce que l'on appelle un dispositif de **première ligne**, allant vers l'utilisateur, et recevant des personnes n'étant pas prêtes ou ne souhaitant pas s'inscrire dans une démarche de soins. L'accueil s'effectue toujours en **binôme paramédical/social**.

### **Description du contenu**

- Mise à disposition d'un **camping-car** avec espace de repos
- Petite **restauration**, possibilité de prendre une **douche**
- Distribution et promotion du **matériel d'hygiène et de prévention**
- Offre de **soins infirmiers**
- **Appui social**, aide aux démarches administratives
- **Information** sur les risques associés à l'usage de drogues et leur prévention
- **Conseils personnalisés** sous forme d'entretiens, d'information
- **Orientation et accompagnement** physique vers les services sociaux, de soins généraux ou spécialisés
- Organisation de **l'entraide et du soutien par les pairs**
- **Récupération du matériel usagé** et traitement des déchets septiques
- **Prise de contact dans les lieux fréquentés** par le public cible
- **Alerte** des pouvoirs publics sur les nouveaux produits et usages
- **Médiation** avec les collectivités territoriales, le voisinage
- Interventions de **prévention et de réduction des risques en milieux festifs**

### **Permanences et rencontres**

1 fois par semaine, d'une durée de 2h30 sur site, 2 heures de trajet et 1 heure de préparation, débriefing et démarches administratives pour les usagers, soit 0,16 ETP d'infirmière et 0,16 ETP d'éducateur)

Présentation du dispositif CAARUD aux différents partenaires, démarches administratives pour la commune et les partenaires, coordination de l'équipe, soit 0,10 ETP de coordinateur

### **Réunions**

- Participation aux réunions organisées dans le cadre du Contrat Local de Sécurité
- Participation aux réunions d'équipes de Douar Nevez en cas d'orientation.
- Participation aux réunions partenariales (municipalité, structures sanitaires et sociales...) en fonction des besoins ressentis

### **Conventions, accords ou protocoles nécessaires et prévus**

- Inscription du dispositif CAARUD au sein du Contrat Local de Sécurité de Vannes

## **Responsable**

Coordinateur : Guillaume JEGOUSSE

Le Pare-A-ChuteS

10 rue Louis Le Meur

Tél. : 02 97 21 35 20. Mobile : 06 33 60 77 70. Mél. : [lepare-a-chutes@orange.fr](mailto:lepare-a-chutes@orange.fr)

## **CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE**

*Mi-novembre 2007* : Inscription du dispositif CAARUD au sein du Contrat Local de Sécurité

*Fin novembre 2007* : Réunion partenariale de présentation et d'aide à la décision concernant l'emplacement du camping-car

*Janvier 2008* : Début des permanences et des présentations aux autres partenaires

**COÛT : 24 390 €**

## **EVALUATION**

- Un rapport d'activités (standardisé) annuel sera rédigé
- Tous les ans et sur une semaine, une enquête précise sur les usagers sera effectuée (ENA-CAARUD/ OFDT)
- Une synthèse journalière ponctuera les journées de l'équipe
- L'équipe participera en cas de besoin aux réunions du centre d'addictologie
- Une réunion technique aura lieu tous les deux mois en présence de la direction de Douar Nevez

## **Indicateurs**

- File active
- nombre de passages
- nombre d'orientations et d'accompagnements
- Matériel distribué et récupéré

## FICHE ACTION N° 5

Thème : Prévention de la récidive

<b>Médiation pénale pour les majeurs et délégué au Parquet pour les mineurs</b>
---

### **Objectif :**

- Rendre responsable les parents et enfants,
- Ouvrir une alternative à la sanction judiciaire dans un contexte symbolique fort de justice (tribunal),
- Faire émerger un dialogue pour une meilleure compréhension des actes posés et ainsi, agir sur la prévention de la récidive.

### **Bénéficiaires :**

Mineurs et adultes sous prescription du Procureur.

### **Descriptif :**

A la demande du Tribunal de Vannes, le médiateur pénal reçoit les jeunes et les majeurs avec comme missions :

*Pour les mineurs :*

- Le rappel à la loi, le classement sous condition et médiation,
- Apporter une réponse judiciaire aux actes de délinquance et activer la responsabilité parentale.

*Pour les majeurs :*

- Activer une médiation pénale dans le cadre de conflits et mettre en œuvre des mesures alternatives à l'incarcération.

### **Porteur du projet :**

Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADSEA).

### **Calendrier :**

Tout au long de l'année.

**Coût :** 50 000 €

*Financeurs*

Ville

FIPD

Ministère de la Justice

### **Résultats attendus :**

- Non récidive pour les mineurs,
- Non nécessité de sanction pour les majeurs.

## FICHE ACTION N° 6

### Thème : Prévention de la récidive

<b>Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles (CDDF)</b>
---

#### **Objectif :**

Accompagner les familles ayant des difficultés à exercer leur autorité parentale.

#### **Bénéficiaires :**

Familles ayant des difficultés à exercer leur autorité parentale.

#### **Descriptif :**

Le CDDF créé à Vannes par la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2007 aura les missions suivantes :

- Entendre les familles et les informer de leurs droits et devoirs envers leurs enfants,
- Adresser aux familles des recommandations destinées à prévenir des comportements susceptibles de mettre l'enfant en danger ou de causer des troubles à autrui,
- Examiner avec la famille les mesures d'aide à l'exercice de la fonction parentale susceptibles de lui être proposées, ainsi que l'opportunité d'informer les professionnels de l'action sociale et les tiers intéressés, des recommandations qui seront faites à la famille, et, le cas échéant, des engagements qu'elle a pris dans le cadre d'un contrat de responsabilité parentale.

Entre dans le champ de compétence de cette instance consultative :

- De proposer au Maire de saisir le Président du Conseil Général en vue de la mise en œuvre d'une mesure d'accompagnement en économie sociale et familiale lorsqu'il apparaît que la situation de la famille est de nature à compromettre l'éducation des enfants, la stabilité familiale et qu'elle a des conséquences pour la tranquillité et la sécurité publique,
- D'être informé de la conclusion d'un contrat de responsabilité parentale ou d'une mesure d'assistance éducative ordonnée par la justice à l'encontre d'un mineur en danger,
- D'être consultée par le Maire à chaque fois qu'un accompagnement parental est envisagé.

Les informations communiquées aux membres du CDDF ne peuvent être divulguées à des tiers, sous peine de sanctions pénales.

**Porteur du projet :**

Ville de Vannes

**Calendrier :**

Le CDDF a été créé par une délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2007, la composition du CDDF et ses modalités de fonctionnement seront arrêtées au 4<sup>ème</sup> trimestre 2007.

**Coût : 0**

**Résultats attendus :**

Mobilisation des partenaires pour proposer des solutions aux problèmes rencontrés par les familles

Indicateurs : Nombre de familles suivies

## FICHE ACTION N° 7

### Thème : Prévention de la récidive

<b>Plate-forme d'accompagnement à la sortie de prison</b>
---

#### **Contexte :**

Les Personnes Placées Sous Main de Justice –PPSMJ- cumulent un certain nombre de handicaps. Dans un grand nombre de cas, ils peuvent être dirigés vers des structures de droit commun, c'est pourquoi il convient de faire entrer le droit commun dans leur environnement (détention). Leur spécificité réside dans leurs facultés au passage à l'acte, ce qui nécessite la mise en place de protocoles spécifiques liés tant à leur personnalité qu'aux actes qu'ils ont posés.

Au cours de l'année 2006, 225 personnes issues des quartiers du Morbihan retenus dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale ont été placées sous main de justice.

#### **Objectifs :**

- Insérer les personnes au tissu social,
- Prévenir la récidive,
- Mettre en place les repères et initier les dispositifs de droit commun vers lesquels ils devront se retourner une fois le mandat de justice terminé, sachant que dans la plupart des cas, un mandat de justice est très court face à la « déconstruction » qui a amené l'individu dans cette situation.

Pour un certain nombre d'actions, un bilan d'étapes est effectué tous les trois mois afin de réorienter éventuellement les actions (comités de pilotage).

#### **Bénéficiaires :**

Personnes placées sous main de justice âgées de 18 ans minimum.

#### **Descriptif :**

##### *Contenu et déroulement :*

- Accès à la culture (théâtre, arts graphiques, musique...),
- Code de la route renforcé avec module de sécurité routière débouchant sur le permis de conduire via l'auto-école sociale,
- Programme d'information, d'évaluation, et d'orientation des PPSMJ,
- Modules spécifiques diversifiés en fonction de l'infraction et des problématiques personnelles rencontrées (alcool, toxicomanie, jeunes sans ou avec formation obsolète, délinquance sexuelle...), l'ensemble de ces modules se déroule sur 18 mois par unité de 3 heures,
- Stage de citoyenneté, atelier de recherche d'emploi, forum des métiers, point information jeunesse...

**Porteur du projet :**

Association Educative Sportive et d'Aide aux Détenus

**Calendrier :**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008.

**Coût :** 31 000 €

*Financeurs :*

Ville :

FIPD :

**Résultats attendus :**

*Méthode et critères d'évaluation prévus pour l'action :*

Etude de la récidive des PPSMJ morbihannaises et comparaison par rapport au taux moyen de récidive à l'échelon national des personnes n'ayant pas passé par ce dispositif,

*Modalités de réalisation de l'évaluation :*

Un an après la fin de l'action. Etude à partir du casier judiciaire des personnes ayant commis une infraction.

Ce travail est effectué soit par des étudiants, soit par des agents de justice.

## FICHE ACTION N° 8

### Thème : Aide aux victimes

<b>Accueil, aide et soutien psychologique aux victimes d'infraction</b>
---

#### **Contexte :**

L'infraction pénale est vécue par la victime comme une situation imprévisible. Elle bouleverse la victime qui se trouve, suite aux faits criminels ou délictueux, face à des démarches juridiques et administratives à effectuer.

Les procédures judiciaires et le langage juridique sont un obstacle à la bonne compréhension de la situation pour les victimes et peut entraîner une survictimation.

Les victimes d'infractions pénales (coups et blessures, accidents de la circulation, agressions sexuelles...) doivent donc être informées sur leurs droits et aidées dans les démarches tout au long de la procédure, du dépôt de plainte jusqu'à l'indemnisation totale de leurs préjudices. L'aide doit se situer au niveau administratif, juridique et psychologique afin de diminuer le sentiment d'impuissance face à la procédure judiciaire.

La prise en compte du statut des victimes est indispensable.

#### **Objectifs :**

- Répondre au mieux aux attentes des victimes par une écoute attentive de la victime et de sa famille, accompagner la victime tout au long de la procédure, du dépôt de plainte jusqu'à l'indemnisation définitive,
- Recevoir les victimes en entretiens individuels. La psychologue ne fait pas de suivi, de thérapie mais un soutien tout au long de la procédure,
- Permettre une diminution des conséquences physiques et psychologiques de la victimisation, éviter la victimisation secondaire, participer à la diminution du sentiment d'insécurité.

#### **Bénéficiaires :**

Toute victime d'infraction pénale, de tout âge et de toute condition ainsi que les familles des victimes.

#### **Descriptif :**

- *Accueil juridique* par des juristes formés à l'aide aux victimes lors d'entretiens réalisés au siège de l'association (14, rue Richemont – Vannes) ou au Tribunal de Grande Instance (22, Place de la République – Vannes).

Les victimes et/ou leurs familles sont reçues en entretiens individuels. A la phase d'écoute suit l'information sur les droits des victimes, d'aide dans les démarches, de diligences vis-à-vis des partenaires, d'accompagnement des victimes aux audiences... Les prestations de l'association sont gratuites et confidentielles.

- *Accueil psychologique* par une psychologue clinicienne formée à l'aide aux victimes lors d'entretiens réalisés au siège de l'association.

Les entretiens sont individuels pour les victimes ainsi que pour les familles des victimes, assurés par une psychologue clinicienne, salariée de l'association et formée à la prévention du traumatisme psychologique des victimes. Les prestations de l'association sont gratuites et confidentielles.

**Porteur du projet :**

Association Départementale d'Aide aux Victimes d'Infraction (ADAVI)

**Calendrier :**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008.

**Coût :** 12 000 €

Financeurs :

Ville

FIPD

**Résultats attendus :**

*Indicateurs :*

Statistiques quantitatives et qualitatives de l'activité de l'association rendues au cours du 1<sup>er</sup> trimestre suivant la réalisation de l'action.

### **3. EVALUATION**

Le suivi du contrat local de sécurité -nouvelle génération- est assuré par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance présidé par le maire.

Chaque année une évaluation des actions menées sera effectuée sur la base des indicateurs relatifs à chaque action.

L'évaluation du programme d'actions du contrat local de sécurité vise les objectifs suivants:

- Apprécier les résultats obtenus en fonction des objectifs assignés aux différentes actions constituant le programme,
- Réorienter certaines actions le cas échéant et actualiser les objectifs affichés,
- Développer de nouvelles actions en fonction des problématiques mises à jour.

\*\*\*\*\*

Fait à Vannes, le 16 novembre 2007

*Le Maire de Vannes*

*Le Préfet du Morbihan*

*Le Procureur*

**François GOULARD**

**Laurent CAYREL**

**Guy CHASSOT**